

Objet : Budget 2021 - Arrêt

Voorwerp : Begroting 2021 - Vaststelling

RAPPORT AU CONSEIL

Bruxelles, le 07/12/2020

1 Introduction

Lors de la concertation Ville-CPAS, la Ville nous a demandé de ne pas intégrer à ce stade dans le budget 2021 du CPAS l'instauration du second pilier pour les agents contractuels. La mise en place éventuelle de cette mesure sera évaluée en juin 2021 car le dossier est encore à l'étude au niveau fédéral et fera l'objet d'une modification budgétaire si la décision d'instaurer un second pilier devait être prise.

Tenant compte de cet élément, nous avons l'honneur de vous présenter le **budget 2021** du C.P.A.S.

Ce rapport présente tout d'abord, le budget global d'exploitation du C.P.A.S et passe ensuite en revue le budget d'investissement.

Ce budget 2021 intègre les mesures et éléments suivants :

- au niveau des salaires, nous avons appliqué **aucune indexation pour 2021** (indexation prévue en janvier 2022 selon les données de novembre du bureau fédéral du plan); Par contre, nous avons tenu compte de la répercussion de l'indexation obtenue en avril 2020 sur toute l'année 2021. Nous avons également intégré des **économies de personnel de l'ordre de 1.500.000 €** (fonction des engagements non réalisés, des périodes de latence entre le départ d'un agent et son remplacement, des absences de longue durée non payées et non remplacées,...);
- au niveau des aides barémiques (RI et ERI), nous avons tenu compte et répercuté sur toute l'année 2021 les **dernières augmentations barémiques et indexations obtenues en 2020. Aucun nouvel index n'a été prévu pour 2021 (le bureau du plan évoque un possible index des aides en décembre 2021)**. Les estimations budgétaires en matière d'aides se sont basées sur le trend observé au cours du 1^o semestre 2020 et nous avons prévu une augmentation du nombre d'aides suite à la crise sanitaire - Covid19. (+200 décisions/mois pour le RI à 70% et +100 décisions/mois pour le RI à 100%);
- la prolongation des **projets entamés en 2020 et le développement de nouveaux projets 2021 tels :**
 - les projets de lutte contre la pauvreté et d'accompagnement spécifique des familles fragilisées;
 - la continuité et l'extension des projets salles d'étude, Miriam, Mado, Roms, de nos collaborations avec la plateforme citoyenne et la Ville de Bruxelles,...;
 - le développement de données statistiques et d'études, le lancement d'une mission de contrôle interne, de maîtrise de risque et de système qualité;
 - l'exécution du plan 750 logements;
 - la poursuite d'un audit énergétique et la continuité de travaux de rénovation en vue d'améliorer les performances énergétiques de notre patrimoine public et privé;

- l'accompagnement et la formation des agents sous contrat art 60;
- l'implémentation d'un télétravail régulier;

Ce budget tient également compte :

- des **mesures de responsabilisation** des pouvoirs publics en matière de **pension** y compris la pénalité qui nous sera appliquée suite à la non-souscription à un 2^o pilier pour nos agents contractuels et de la signature de la convention annuelle avec les hôpitaux;
- d'une intervention dans le manque de ressources des maisons de quartier;
- d'une facturation de nos agents sous contrat « art 60 » au forfait de 800 € pour les tarifs réduits et au coût réel sans prise en compte des charges ONSS exonérées pour le CPAS pour un certain nombre de partenaires qui ne peuvent bénéficier des tarifs réduits (cfr. nouvelle ordonnance);
- du financement régional des augmentations barémiques;
- d'une prime de 4.000 € ou 6.000 € (si ACS) par agent ayant fait l'objet d'une nomination en 2020;
- de la mesure régionale favorisant la mobilité douce;
- du financement fédéral du coût des primes linguistiques payées au personnel en 2019.

Ce budget inclut également des dépenses et recettes à la **fonction Covid** dans le cadre de l'utilisation des soldes non consommés en 2020 des subsides spéciaux Covid du Fédéral et de la Cocom et d'un montant de 350.000 € à prélever sur la provision Covid-19.

Ce budget prévoit également une **refacturation à la Ville des charges financières relatives aux travaux de restructuration** imposés pour la mise aux normes architecturales et autres, des **maisons de repos** du CPAS. Il s'agit d'un montant de **1.660.600 €**.

Ce budget traduit également le **nouveau mécanisme de subside ACS** et la **suppression de certaines facturations internes** entre services dans un but d'optimisation des processus et de simplification administrative.

Par contre, ce budget 2021 **n'intègre pas** :

- de provision dans le cadre des futurs contrôles du SPP Intégration sociale en matière de RI, ERI, Mises à l'emploi, enquêtes sociales, PIIS,... Celle-ci sera intégrée comme chaque année, dans le résultat du compte si cela s'avère possible;
- la reprise du service d'aide aux seniors bruxellois (SASB) . Les budgets relatifs à cette reprise feront l'objet d'une modification budgétaire;
- de participation CPAS/Ville pour Renobru en 2021 vu que la direction de Renobru annonce des comptes 2021 en équilibre.

Il est encore à remarquer que les colonnes « Budget 2020 » des tableaux ci-après reprennent les chiffres du **budget 2020 modifié lors de la première modification budgétaire 2020**.

2 Budget d'exploitation 2021

Recettes	Compte 2019	Budget 2020 M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Prestations	76.690.725	89.627.100	91.553.500	1.926.400	14.862.775
Transferts	203.114.732	225.689.301	214.390.700	-11.298.601	11.275.968
Produits financiers	3.065	6.200	3.700	-2.500	635
Prélèvements	1.671.301	9.160.687	11.309.800	2.149.113	9.638.499
Facturation interne	13.598.187	23.391.787	20.725.900	-2.665.887	7.127.713
Total Recettes	295.078.010	347.875.075	337.983.600	-9.891.475	42.905.590

Dépenses	Compte 2019	Budget 2020 M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Frais Personnel	121.728.868	144.360.500	147.241.300	2.880.800	25.512.432
Fr. Fonctionnement	27.436.431	34.814.500	33.820.200	-994.300	6.383.769
Redistribution	106.281.405	123.117.300	116.950.900	-6.166.400	10.669.495
Charges financières	6.741.823	6.419.300	5.972.700	-446.600	-769.123
Prélèvements	5.756.918	3.389.200	351.100	-3.038.100	-5.405.818
Facturation interne	13.598.187	23.391.787	20.725.900	-2.665.887	7.127.713
Total Dépenses	281.543.633	335.492.587	325.062.100	-10.430.487	43.518.468

<i>Résultat Ordinaire</i>	<i>13.534.377</i>	<i>12.382.488</i>	<i>12.921.500</i>	<i>539.012</i>	<i>-612.877</i>
Résultat d'investissement	-11.875.902	-12.915.500	-12.921.500	-6.000	-1.045.598
Résultat reporté de l'année antérieure	160.496	533.012	0	-533.012	-160.496
Exercices antérieurs	-1.285.959	0	0		1.285.959

Résultat Global	533.012	0	0	0	-533.012
------------------------	----------------	----------	----------	----------	-----------------

Le budget 2021 s'élève à 337.983.600 € et est équilibré moyennant une intervention globale de la Ville dont le détail est exposé ci-dessous.

2.1 Dotation communale

Le budget 2021 intègre la dotation suivante :

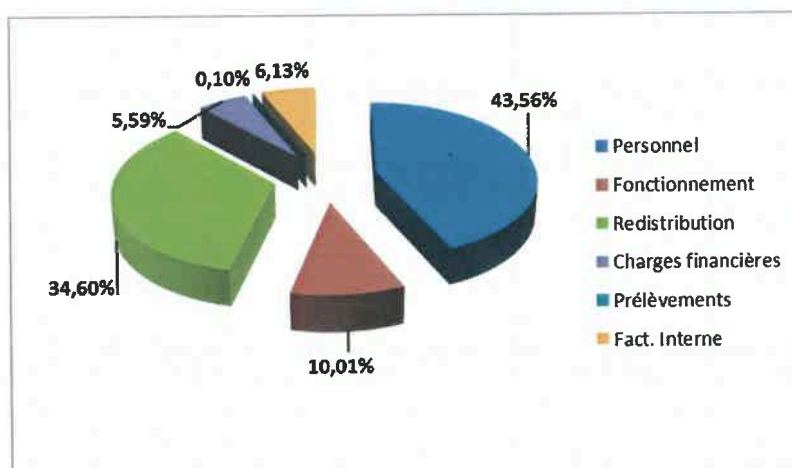
Dotation communale Budget 2020 initial	76.027.300	Augm. Dotation	
<i>Incidence 2020 sur 2021</i> Impact indexation 2020 (3 mois en plus) (9 mois d'indexation 2020 prévus au B2020 mais répercussion sur toute l'année 2021)	515.400		
Dotation de base 2021	76.542.700	+	515.400 0,68%
Reprise secteur Senior de la Ville par les Maisons de quartier	772.200	+	772.200
Dotation communale Projet de Budget 2021	77.314.900	+	1.287.600

Voici l'évolution de la dotation sur les 5 dernières années :

	C2017	C2018	C2019	B2020I	B2021
Recettes CPAS hors FI	271.619.286	284.755.400	281.640.319	312.854.000	317.257.700
Dotation Communale	67.967.253	71.769.488	74.357.385	76.027.300	77.314.900
% Interv. Ville ds compte CPAS hors FI	25,02%	25,20%	26,40%	24,30%	24,37%

2.2 Présentation du budget d'exploitation par rubrique économique

2.2.1. La ventilation des dépenses :

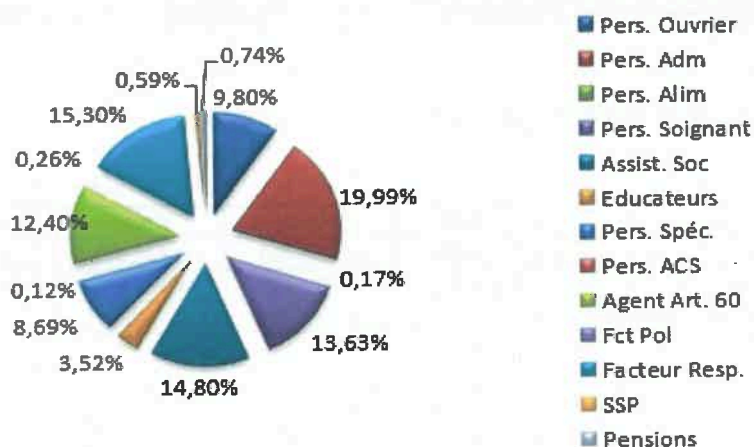


2.2.1.1. Les dépenses de Personnel :

a) Ventilation des dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel s'élèvent pour 2021 à 147.241.300 €

Pers. Ouvrier	14.424.400	9,80%
Pers. Adm	29.438.800	19,99%
Pers. Alim	245.300	0,17%
Pers. Soignant	20.064.400	13,63%
Assist. Soc	21.796.100	14,80%
Educateurs	5.182.400	3,52%
Pers. Spéc.	12.799.700	8,69%
Pers. ACS	171.400	0,12%
Agent Art. 60	18.257.500	12,40%
Fct Pol	377.900	0,26%
Serv. Social du pers.	862.700	0,59%
Facteur Resp.	22.531.700	15,30%
Pensions	1.089.000	0,74%
Total	147.241.300	100,00%



b) Evolution des effectifs :

Fonctions	ETP B20	ETP B21	DIFF B21/B20M
D.A.S.	409,05	423,14	14,09
Département Formation	35,06	36,33	1,27
D.E.E.S.	200,58	195,37	-5,21
D.E.S.M.	655,70	639,83	-15,87
Travaux	157,92	155,14	-2,78
Sces Généraux	254,16	260,00	5,84
Total	1.712,47	1.709,81	-2,66
Art. 60	1.100,00	1.050,00	-50,00
Stage de Transition	40,00	28,00	-12,00
Total	2.852,47	2.787,81	-64,66

2.2.1.2. Les dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2021 à 33.820.200 €.

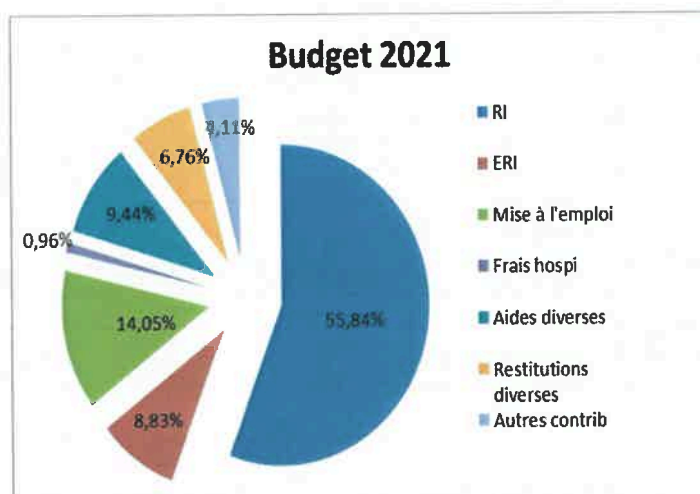
	B2021	%
Remb Frais	753.500	2,23%
Honoraires	2.512.000	7,43%
Fr. Administratifs	5.621.900	16,62%
Fr. Techniques	12.778.700	37,78%
Fr. Bâtiments	7.864.000	23,25%
Loyers	827.400	2,45%
Fr. Véhicules	553.100	1,64%
Fr. Gestion des cptes	45.300	0,13%
Précompte, TVA	2.864.300	8,47%
Total	33.820.200	100,00%

2.2.1.3. Les dépenses de Redistribution :

Les dépenses de redistribution s'élèvent pour 2021 à 116.950.900 €.

En voici le détail :

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021
RI	60.591.736	63.817.009	59.908.623	66.779.700	65.310.700
ERI	10.237.023	9.579.109	9.797.862	10.627.000	10.321.000
Mise à l'emploi	16.748.742	16.147.901	14.802.782	17.407.800	16.428.500
Frais hospi	867.984	786.832	714.649	1.025.000	1.125.000
Aides diverses	7.288.602	7.860.450	7.877.370	15.408.400	11.045.700
Restitutions diverses	8.447.289	12.827.889	8.803.567	7.807.100	7.911.000
Autres contrib	4.130.597	5.774.879	4.376.553	4.062.300	4.809.000
Total	108.311.973	116.794.069	106.281.405	123.117.300	116.950.900



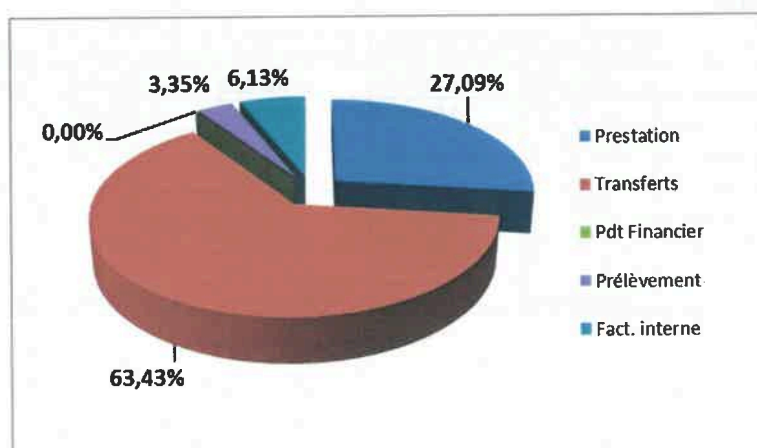
2.2.1.4. Les charges financières :

Ces charges s'élèvent à 18.894.200 € pour 2021. A noter que ce de budget prévoit également une refacturation à la Ville des charges financières relatives aux travaux de restructuration imposés pour la mise aux normes architecturales et autres, des maisons de repos du CPAS. Il s'agit d'un montant de 1.660.600 €.

2.2.1.5. Les dépenses de prélèvement :

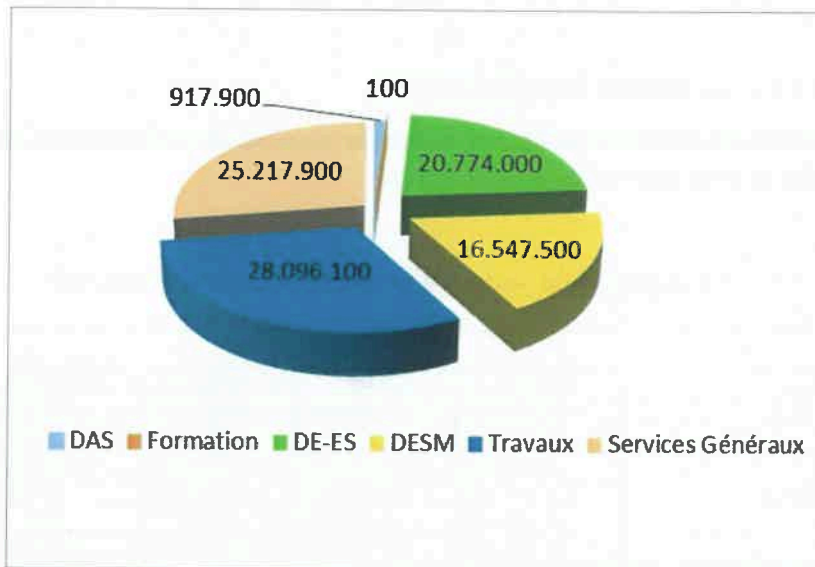
Le budget prévoit un montant de 351.100 € de dépenses de prélèvement afin d'alimenter divers fonds spécifiques.

2.2.2. La ventilation des recettes :



2.2.2.1. Les recettes de Prestations :

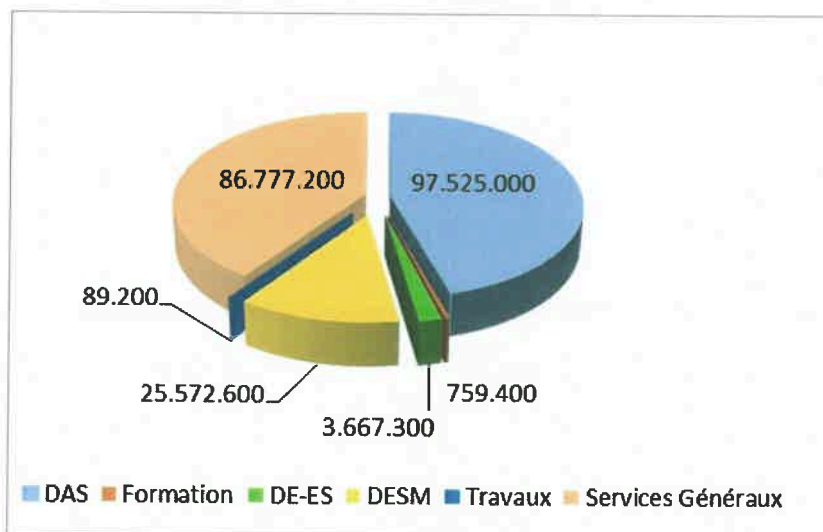
Ces recettes s'élèvent à 91.553.500 € et se ventilent de la manière suivante :



On y retrouve notamment les loyers de notre patrimoine bâti et non-bâti (22.423.700 €), la facturation des pensionnaires 13.470.700 €, la facturation des agents sous contrat « art 60 » (4.316.900 €), l'exonération des charges ONSS art 60 (6.706.000 €), les prestations du linge (9.286.400 €), la facturation aux hôpitaux de leur quote-part dans le facteur de responsabilisation (13.901.100 €), le subsidé Maribel (7.707.500 €),...

2.2.2.2. Les recettes de Transfert :

Ces recettes s'élèvent à 214.390.700 € et se ventilent de la manière suivante :



On y retrouve notamment la dotation communale (77.314.900 €), les subventions RI (53.526.700 €), Mises à l'emploi (18.224.400 €), ERI (10.321.000 €), Soins médicaux (650.000 €), les récupérations Iriscare (16.646.000€), les récupérations des aides auprès des usagers ou de tiers (10.259.500 €) et les subsides et contributions diverses (27.448.200 €).

2.2.2.3. Les produits financiers :

Les produits financiers s'élèvent pour 2021 à 3.700 €.

2.2.2.4. Les recettes de Prélèvement :

Le budget prévoit un montant de 11.309.800 € de recettes de prélèvement de divers fonds spécifiques afin de financer certaines opérations.

2.3 Présentation du budget d'exploitation par département

Département	C2019	B2020M	B2021	B21 -B20M	B21 -C19
Action Sociale	-29.578.069	-34.099.100	-34.480.600	-381.500	-4.902.531
Formation	-1.313.665	-1.515.600	-1.586.800	-71.200	-273.135
Emploi et Economie Sociale	-5.358.205	-5.085.900	-5.891.400	-805.500	-533.195
Etablissements et Soins Médicaux	-13.598.255	-14.935.000	-15.283.100	-348.100	-1.684.845
Travaux	-4.145.640	-3.291.800	-2.268.800	1.023.000	1.876.840
Services Généraux	55.652.309	58.394.388	59.510.700	1.116.312	3.858.391
Résultat reporté de l'année antérieure	160.496	533.012	0	-533.012	-160.496
Exercices antérieurs	-1.285.959	0	0	0	1.285.959
Résultat Global	533.012	0	0	0	-533.012

3 Département de l'Action Sociale

Recettes	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Prestations	1.352.443	1.266.100	917.900	-348.200	-434.543
Transferts	92.360.465	100.530.500	97.525.000	-3.005.500	5.164.535
Produits financiers	0	0	0	0	0
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	1.030.719	657.000	1.150.800	493.800	120.081
Total Recettes	94.743.627	102.453.600	99.593.700	-2.859.900	4.850.073

Dépenses	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Frais Personnel	20.365.697	23.321.000	23.800.800	479.800	3.435.103
Fr. Fonctionnement	2.305.044	2.648.000	2.450.500	-197.500	145.456
Redistribution	98.485.314	108.774.500	106.076.700	-2.697.800	7.591.386
Charges financières	51.567	49.600	46.100	-3.500	-5.467
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	2.977.876	1.620.600	1.593.100	-27.500	-1.384.776
Total Dépenses	124.185.499	136.413.700	133.967.200	-2.446.500	9.781.701

Résultat Ordinaire	-29.441.872	-33.960.100	-34.373.500	-413.400	-4.931.628
Amortissements	-136.197	-139.000	-107.100	31.900	29.097

Résultat Global	-29.578.069	-34.099.100	-34.480.600	-381.500	-4.902.531
------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	-----------------	-------------------

Le Département de l'Action Sociale présente les résultats suivants:

Département de l'Action Sociale	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21 -B20M	B21-C19
Action Sociale	-29.517.569	-34.026.500	-34.382.200	-355.700	-4.864.631
Renobru	-60.500	-72.600	-98.400	-25.800	-37.900
Total	-29.578.069	-34.099.100	-34.480.600	-381.500	-4.902.531

3.1 Action Sociale

Le budget 2021 du département de l'Action sociale (hors Renobru) présente un manque de ressources de 34.382.200 € soit une **détérioration de son résultat de 355.700 €** par rapport au résultat du budget 2020 modifié s'expliquant principalement par les éléments suivants :

- **l'augmentation nette des dépenses de personnel** de l'ordre de **15.200 €** suite à :
 - la prévision d'effectifs supplémentaires sur fonds propre (+ 3 ETP : 158.900 €) :
 - la prévision d'un poste d'assistant social destiné à la gestion du parc de logements de transit au service logement (0,5 ETP);
 - la prévision d'un poste d'assistant social pour le renforcement du service médiation de dettes (1 ETP);
 - la prévision d'un référent scolaire (0,5 ETP);
 - la prévision d'un poste d'accueil central pour la cellule aide médicale urgente et contre-enquête (1 ETP).
 - la prévision d'un assistant social au service logement et d'un coordinateur social prévu dans le cadre du subsidé Maribel (+1,5 ETP : 85.000 €);
 - l'impact suite au calcul de l'indexation sur une année complète, aux promotions, nominations, évolutions dans l'échelle barémique, sauts de code et à la hausse des

cotisations patronales des agents qui basculent d'un contrat ACS vers un contrat de droit commun ainsi que le non remplacement de certains agents (2,41 etp) de l'ordre de 255.500 €;

- la diminution du subside Van de Lanotte (515 €/dossier RI) de 8.900 €;
- l'augmentation nette de la subvention PIIS (10%) de 346.300 € (fonction du trend de dossiers PIIS : +250.100 € et des restitutions : -96.200 €);
- la mutation d'un poste administratif vers le DCO (-86.200 €) ainsi que le rapatriement de la charge salariale de l'administrateur financier du DAS vers le service des finances (-60.600 €);

Ce budget prévoit également les engagements supplémentaires subsidiés suivants et sans impact sur ce département :

- la prévision d'un agent administratif (0,5 ETP) et d'un psychologue (0,5 ETP) pour la poursuite et l'extension du projet MADDO (+1 ETP) ;
- la prévision d'un assistant social à la cellule AMU au Front Office dans le cadre du subside COCOM Hébergement urgence (+1 ETP);
- la prévision de 8 nouveaux postes financés par le subside Régional COCOM 2020-2021 spécial Covid :
 - un assistant social à la cellule indépendant au service médiation de dettes (+1 ETP);
 - un assistant social en renfort pour le service logement (+1 ETP);
 - un assistant social dans le cadre des processus de recours et négociation avec les propriétaires au service logement (+1 ETP);
 - la prévision d'un coordinateur santé publique à la Direction Générale du DAS (+1 ETP) ;
 - la prévision d'un gestionnaire administratif des subsides régionaux COVID à la Direction Générale du DAS (+1 ETP) ;
 - la prévision d'un community manager des réseaux sociaux à la cellule étudiant (+1 ETP);
 - la prévision d'un assistant social et un assistant social en chef dans le cadre des contre-enquêtes et AMU (+2 ETP);
- l'engagement supplémentaire de 16 agents sous contrat article 60 dans le cadre du subside spécial Covid de la COCOM dont 3 agents au sein de la cellule étudiant afin de garder les salles d'étude ouverte en permanence et 13 agents au sein du service jeunesse afin de renforcer les référents jeunesse dans chaque antenne;
- la prévision de 4 postes supplémentaires dans le cadre du subside Fédéral spécial Covid 2020 qui est prolongé en 2021;
- Les prévisions en matière de RI induisent une **dégradation du résultat de 200.800€** (impact net négatif de 102.700 € en matière d'octroi d'aide et de 98.100 € en matière de remboursement d'aides auprès des usagers ou de tiers);
- Les prévisions en matière d'aides diverses nettes impliquent **une dégradation du résultat de 103.200 €** qui s'explique notamment par une augmentation des interventions dans les frais médicaux et par le transfert d'une série d'aides sociales (frais pharmaceutiques, médicaux, paramédicaux, frais de mutuelle et de transport,..) du Sapa vers le Back-office;

- En matière de subside et recettes diverses nettes, on observe **une diminution de 163.300 €** expliquée principalement par :
 - la perte du subside migrants, roms, réfugiés et gens du voyage (146.600€);
 - la perte du subside lutte efficace et effective contre la pauvreté des familles (50.000 €);
 - la diminution des honoraires des médiateurs de dette (15.400 €);
 - la diminution de subsides divers de 2.600 €
 - l'augmentation du subside centre d'accueil et hébergement d'urgence COCOM de 100.000 € mais dont l'impact positif net pour le CPAS est de 51.300 € vu qu'une partie de ce subside finance un nouvel engagement de 48.700 €;
- La **diminution nette des frais de fonctionnement de l'ordre de 91.400 €**, qui s'explique principalement par :
 - l'arrêt de la facturation interne des jetons de présence, RC et Formation vers les différents services du CPAS (92.600 €);
 - la diminution des frais d'énergie et d'eau (29.100 €), de la certification PEB (24.800 €), des frais d'honoraires (32.700 €), des frais de poursuites et de procédures (18.200 €), du transfert du budget teambuilding vers le Département des Services Généraux (10.000 €), des achats de matériel de cuisine (5.300 €)...
 - la prévision d'un budget de 120.000 € au niveau de frais de communication suite à l'achat de nouveaux GSM pour les assistants sociaux dans le cadre du télétravail.
- La **baisse des charges financières de l'ordre de 35.400 €**.

3.2 Renobru

Il s'agit des anciens projets de lutte contre l'insalubrité des logements privés donnés en location, menés dans les quartiers « Notre-Dame au Rouge / Artevelde », « Léopold à Léopold », « Maison Rouge », « Les Quais », « Rouppe », « Masui », « Jardin aux fleurs », « Bockstael » et « Jonction » en partenariat avec la Ville et la Région.

Pour rappel, dans le cadre des contrats de quartier, seule une partie des dépenses encourues dans le cadre de la remise en état des logements insalubres est financée par la Ville et la Région. La partie non-financée est mise à charge du propriétaire sous forme de déduction de loyer pendant les 9 années (ou plus) du contrat.

Budgétairement, ces projets sont présentés à l'équilibre. A cette fin, nous avons décidé de transférer le montant du préfinancement ainsi que le différentiel des loyers dans un fonds spécifique à chaque contrat de quartier et qui se devra d'être en équilibre au bout des X années du contrat.

Plusieurs programmes ont également été menés dans le cadre de la « Politique des Grandes Villes ». Pour rappel, le dispositif de la Politique des Grandes Villes prévoit un financement à 100 % de l'investissement : le différentiel des loyers traduisant la participation du propriétaire dans la rénovation devant être recyclé dans des opérations de même nature. Ce différentiel est transféré en fin d'exercice dans un fonds spécifique. Notons que ces programmes PGV ne sont plus reconduits ; par contre, de nouvelles opérations « PDV » ont été lancées et dans ce cadre, le CPAS va pouvoir bénéficier de subside d'investissement pour acquérir des bâtiments et Renobru s'occupera de la rénovation intérieure de ces bâtiments.

Le budget 2021 de Renobru prévoit également un montant de 98.400 € dans le cadre d'une mission d'audit et de réalisation de dossiers de demande de permis d'urbanisme en vue de la régularisation d'un parc de 47 immeubles et de consultance dans le cadre du dossier des mises en conformité aux normes incendie.

4 Département de la Formation

Recettes	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Prestations	745	0	100	100	-645
Transferts	673.577	731.400	759.400	28.000	85.823
Produits financiers	0	0	0	0	0
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	28.898	40.800	0	-40.800	-28.898
Total Recettes	703.220	772.200	759.500	-12.700	56.280

Dépenses	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Frais Personnel	1.815.421	2.069.600	2.163.600	94.000	348.179
Fr. Fonctionnement	135.604	143.800	116.500	-27.300	-19.104
Redistribution	4.920	0	0	0	-4.920
Charges financières	879	800	600	-200	-279
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	52.914	66.200	58.100	-8.100	5.186
Total Dépenses	2.009.738	2.280.400	2.338.800	58.400	329.062

<i>Résultat Ordinaire</i>	<i>-1.306.518</i>	<i>-1.508.200</i>	<i>-1.579.300</i>	<i>-71.100</i>	<i>-272.782</i>
Amortissements	-7.146	-7.400	-7.500	-100	-354
Résultat Global	-1.313.665	-1.515.600	-1.586.800	-71.200	-273.135

Le budget 2021 de ce département présente un manque de ressources de 1.586.800 € soit une **détérioration de 71.200 € par rapport au résultat du budget 2020 modifié**. Ceci s'explique par :

- **l'augmentation nette des frais de personnel de 106.700 €** suite à :
 - l'engagement d'une formatrice en alphabétisation permettant de justifier la hausse du subside FAMI Fédéral obtenue en 2020 pour la période 2020-2021 (42.800 €);
 - l'abandon de la refacturation du subside ACS (40.100 €);
 - la hausse du coût du personnel en place (34.500 €);
 - l'engagement d'un responsable pédagogique en juin 2021 dont la masse salariale sera en partie couverte par un subside régional post-covid19 en lien avec un plan de relance pour les entrepreneurs (10.900 €);
 - l'augmentation nette des financements de 4.500 € au niveau des subsides Participation et Activation Sociale (1.600 €), Parcours Formation (1.800 €) et FAMI Fédéral (1.100 €);
 - les variations de prestations et les remplacements moins coûteux (-17.100 €).
- **la baisse des charges financières de 100 € ;**
- **la diminution des frais de fonctionnement de 35.400 €** s'expliquant par :
 - le transfert des frais de formation concernant les agents sous contrat art.60 vers le service des Mises à l'emploi où elles seront en lien avec un financement (- 33.300 €);
 - l'abandon de la refacturation des jetons de présence, de l'assurance RC et des formations organisées par le Centre de Formation (- 6.000 €);
 - une hausse des frais de fonctionnement divers (+ 3.900 €).

5 Département de l'Emploi et Economie Sociale

Recettes	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Prestations	10.670.721	21.486.300	20.774.000	-712.300	10.103.279
Transferts	2.457.135	3.365.700	3.667.300	301.600	1.210.165
Produits financiers	0	0	0	0	0
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	6.083.793	7.411.800	6.980.500	-431.300	896.707
Total Recettes	19.211.649	32.263.800	31.421.800	-842.000	12.210.151

Dépenses	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Frais Personnel	18.638.472	29.447.400	29.016.800	-430.600	10.378.328
Fr. Fonctionnement	2.934.343	4.888.000	5.193.000	305.000	2.258.657
Redistribution	269.099	179.000	176.000	-3.000	-93.099
Charges financières	61.843	68.800	67.300	-1.500	5.457
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	2.351.262	2.299.700	2.333.000	33.300	-18.262
Total Dépenses	24.255.019	36.882.900	36.786.100	-96.800	12.531.081

<i>Résultat Ordinaire</i>	-5.043.370	-4.619.100	-5.364.300	-745.200	-320.930
Amortissements	-314.835	-466.800	-527.100	-60.300	-212.265

Résultat Global	-5.358.205	-5.085.900	-5.891.400	-805.500	-533.195
------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-----------------	-----------------

Le Département Emploi et Economie Sociale est composé des services et projets repris ci-dessous dont les résultats inscrits au budget 2021 sont les suivants :

Structures	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21 -B20M	B21 -C19
Direction du DEES	-4.347.875	-4.932.200	-4.811.100	121.100	-463.225
Mises à l'emploi	-1.220.642	-46.800	-1.096.400	-1.049.600	124.242
Service du Linge	15.150	-168.700	145.800	314.500	130.650
Projets d'Insertion	-314.853	-448.200	-634.700	-186.500	-319.847
Convention Actiris - FSE (RPE)	510.017	510.000	505.000	-5.000	-5.017
Dép. Emploi et Economie Sociale	-5.358.205	-5.085.900	-5.891.400	-805.500	-533.195

5.1 Direction du DEES et Convention Actiris – FSE (RPE)

Le budget 2021 de ces services présente un manque de ressources de 4.306.100 € soit une **amélioration de 116.100 € par rapport au résultat du budget 2020 modifié** s'expliquant par les mesures suivantes :

- **La diminution nette des frais de personnel de 113.800 € suite à :**
 - l'obtention d'un subside régional post-covid19 en lien avec un plan de relance pour les entrepreneurs (92.000 €). Cette obtention de subvention ne s'accompagne pas d'engagement de personnel supplémentaire;
 - la révision à la baisse du nombre de job-coach prévus (- 2 ETP) à mettre notamment en parallèle avec une diminution du subside Actiris suite à un nombre moins important de mises à l'emploi sous contrat art.60 prévus au budget 2021 (71.600 €);
 - le rapatriement de la charge salariale de l'administrateur financier vers le service des Finances (56.800 €);
 - la diminution du nombre d'agents en stage first (- 10 ETP) prévus au budget 2021 (24.000 €);

- une hausse de 4.000 € de subsides divers (ACS, Convention Actiris, Brigade des Pavés);
 - les variations de prestations (+ 0,18 ETP) représentant un coût supplémentaire de 8.600 €;
 - la hausse du coût du personnel en place (126.000 €) suite au calcul de l'indexation sur une année complète, aux promotions, nominations, remplacements plus coûteux, évolutions dans l'échelle barémique, sauts de code et à la hausse des cotisations patronales des agents qui basculent d'un contrat ACS vers un contrat de droit commun.
- la baisse des charges financières de 3.700 € ;
 - l'augmentation nette des frais de fonctionnement de 1.400 €.

5.2 Mises à l'emploi

Le budget 2021 du service des mises à l'emploi présente un manque de ressources de 1.096.400 €, soit une **dégradation par rapport au budget 2020 modifié de 1.049.600 €**.

En termes d'activité, le budget prévoit un quota de 1.050 mises à l'emploi sous contrat article 60. La répartition est reprise dans le tableau ci-dessous :

	Budget 2020	Budget 2021	B21-B20M
Détachements Externes	656	605,9	-50,1
Tutorats (internes)	444	444,1	0,1
Département Emploi et Economie Sociale	1100	1050	-50

En termes de coût salarial, le budget prévoit un coût moyen mensuel de 1.330,06 €. Le budget 2020 prévoyait, quant à lui, un coût de 1.294,81 €. Les éléments explicatifs de cette augmentation (+ 35,25 €) sont les suivants :

- l'augmentation des pécules de sortie (+ 22,82 €) ;
- la révision à la hausse du nombre de jours réellement prestés annuellement (180 → 207) par agent sous contrat art.60 ayant un impact sur le nombre de chèques repas attribués (+ 11 €) ;
- l'indexation 2020 qui pèse sur toute l'année au budget 2021 (+ 1,43 €).

La détérioration du résultat de 1.049.600 € se justifie par les éléments suivants :

- l'abandon de la facturation auprès de certains partenaires du coût complet des agents sous « contrat art.60 » employés par ces derniers (538.300 €);
- l'augmentation du coût moyen impacte négativement le résultat pour les personnes sous contrat art.60 tarifés au forfait ou mis gratuitement à disposition (354.700 €);
- la diminution du coût des heures supplémentaires refacturées ou restant à charge du CPAS de Bruxelles en fonction des modes de tarification appliqués (148.300 €) ;
- la diminution nette des subsides « Eco.Soc.» et « Mesure 500 » (11.300 €);
- un impact défavorable de 5.100 € lié à des modifications en termes de tarification appliquée à certains partenaires;
- la diminution nette des frais de fonctionnement de 8.100 €.

On note que les frais de formation concernant les agents sous contrat art.60 sont désormais repris sur ce service avec la prévision d'un budget de 175.000 € entièrement financé par un subside.

5.3 Service du Linge

Le budget 2021 de ce service présente un excédent de ressources de 145.800 € soit une **amélioration du résultat de 314.500 € par rapport au budget 2020 modifié** s'expliquant par les facteurs repris ci-après :

- **l'augmentation nette des recettes de production de l'usine de 254.200 €** se détaillant comme suit :
 - la hausse des facturations auprès de clients/partenaires externes (384.700 € HTVA);
 - la baisse des refacturations auprès des services internes (- 45.000 €);
 - la variation de la valeur du stock traduisant l'augmentation des achats de buanderie destinés à être refacturés (- 85.500 €).
- **la baisse nette des frais de fonctionnement de 74.000 €** suite principalement à :
 - une économie attendue en termes de frais d'énergie (49.400 €);
 - la diminution des frais refacturés par le service du Garage Central (13.000 €);
 - l'abandon de la refacturation des jetons de présence, de l'assurance RC et des formations organisées par le Centre de Formation de 11.800 €.
- **la diminution nette des frais de personnel de 42.400 €** suite à :
 - le non-remplacement de 3 agents (106.300 €);
 - la diminution du personnel étudiant (28.100 €);
 - les variations de prestations (- 0,27 ETP) qui correspondent à une économie de 12.900 €;
 - l'augmentation du nombre (+ 4 ETP) d'agents sous contrat art.60 (38.400 €) et la hausse des heures supplémentaires facturées pour ces agents (21.000 €);
 - la hausse nette du coût du personnel en place (45.500 €) suite au calcul de l'indexation sur une année complète, aux promotions, nominations, remplacements plus coûteux, évolutions dans l'échelle barémique, sauts de code et tenant compte de l'application du nouveau système ACS et de la révision du subside maribel.
- **l'augmentation nette des recettes de récupération de TVA de 4.700 €;**
- **la hausse des charges financières de 60.800 €.**

5.4 Projets d'insertion

Les différents projets d'économie sociales de ce département sont repris dans le tableau ci-après :

Structures	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21 -C19
Projet Cyclup	-69.946	-39.100	-45.100	-6.000	24.846
Projet Duo	-67.071	-57.800	-61.300	-3.500	5.771
Projet Electro	0	-34.200	-65.700	-31.500	-65.700
Relocto (y compris Mabru)	24.807	-80.200	-128.500	-48.300	-153.307
Projet Equipe Entret.informatique	11.157	10.800	9.400	-1.400	-1.757
Projet Ecoflore	-20.651	-59.800	-65.300	-5.500	-44.649
Projet Surveillance des bâtiments	-193.149	-187.900	-278.200	-90.300	-85.051
Résultat projets d'insertion	-314.853	-448.200	-634.700	-186.500	-319.847

Le budget 2021 de ces projets d'insertion présente un manque de ressources de 634.700 € soit **une aggravation du résultat de 186.500 €** par rapport au budget 2020 modifié s'expliquant par les éléments suivants :

- **l'augmentation nette des frais de personnel de 170.200 €** suite à :
 - l'augmentation du nombre (+ 9,1 ETP) d'agents sous contrat art.60 (+ 87.400 €) principalement au projet surveillance et la hausse des heures supplémentaires facturées pour ces agents (50.200 €);
 - l'abandon de la refacturation du subside ACS (16.400 €);
 - une variation des prestations d'un agent au Projet Cyclup (9.200 €);
 - la hausse du coût du personnel en place (7.000 €).
- **la hausse des frais de fonctionnement de 16.200 €** qui s'explique principalement par une augmentation des frais refacturés par le service du Garage Central aux Projets Duo, Mabru et Ecoflore (12.000 €);
- **la baisse des prestations refacturées en interne de 8.400 €** notamment au niveau du Projet Ecoflore (12.500 €);
- **l'augmentation des charges financières de 1.700 €;**
- **la révision à la hausse du subside** au Projet Electro (4.900 €);
- **l'augmentation des prestations** réalisées auprès de clients externes (5.100 € HTVA), principalement au niveau du Projet Mabru (4.900 € HTVA).

6 Département des Etablissements et Soins Médicaux

Recettes	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Prestations	15.556.591	17.285.100	16.547.500	-737.600	990.909
Transferts	24.966.472	26.430.200	25.572.600	-857.600	606.128
Produits financiers	0	0	0	0	0
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	175.762	1.569.500	121.500	-1.448.000	-54.262
Total Recettes	40.698.825	45.284.800	42.241.600	-3.043.200	1.542.775

Dépenses	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Frais Personnel	36.616.863	40.238.800	38.580.800	-1.658.000	1.963.937
Fr. Fonctionnement	8.571.275	9.827.400	9.665.500	-161.900	1.094.225
Redistribution	3.231.505	3.571.700	3.239.400	-332.300	7.895
Charges financières	1.602.554	1.578.700	1.500.400	-78.300	-102.154
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	2.043.793	2.457.300	1.984.100	-473.200	-59.693
Total Dépenses	52.065.990	57.673.900	54.970.200	-2.703.700	2.904.210

<i>Résultat Ordinaire</i>	<i>-11.367.165</i>	<i>-12.389.100</i>	<i>-12.728.600</i>	<i>-339.500</i>	<i>-1.361.435</i>
Amortissements	-2.231.090	-2.545.900	-2.554.500	-8.600	-323.410

Résultat Global	-13.598.255	-14.935.000	-15.283.100	-348.100	-1.684.845
------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	-----------------	-------------------

Le Département des Etablissements et Soins Médicaux est composé des secteurs suivants dont les résultats au budget 2021 sont repris dans le tableau ci-dessous:

Secteurs DESM	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Direction DESM	-653.417	-732.500	-987.100	-254.600	-333.683
Maisons de Repos et de Soins	-6.772.885	-6.671.400	-7.719.100	-1.047.700	-946.215
Institutions pour Jeunes	-1.632.310	-2.176.600	-1.988.100	188.500	-355.790
Institutions pour Personnes Handicapées	-313.514	-465.400	-373.000	92.400	-59.486
SAPA	-3.301.049	-3.915.700	-3.546.200	369.500	-245.151
Service d'aide aux familles	-600.198	-700.200	-669.600	30.600	-69.402
Soins à domicile	-324.881	-273.200	0	273.200	324.881
Total	-13.598.255	-14.935.000	-15.283.100	-348.100	-1.684.845

6.1 Direction Etablissements et Soins Médicaux

Le budget 2021 de ce service présente un manque de ressources de 987.100 €, soit une **dégradation du résultat de 254.600 €** par rapport au budget 2020 modifié qui s'explique par :

- le rapatriement des agents de facturation travaillant en MR/S et l'engagement d'un responsable pour cette nouvelle cellule (+ 322.500 €);
- la diminution du coût du personnel en place (- 2.600 €);
- la baisse des frais de fonctionnement (- 3.500 €) notamment liée à la fin des frais de leasing du Directeur Général Coordinateur du DESM, pensionné en 04/2021;
- le rapatriement de la charge salariale de l'administrateur financier vers le service des Finances et le rapatriement du comptable des maisons de repos vers le DESM Direction (- 6.000 €);
- le non-remplacement du Directeur Général Coordinateur du DESM pensionné au 30/04/2021 et la mutation de sa secrétaire au 01/01/2021 (- 55.800 €).

6.2 Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins

Les budgets 2021 des Maisons de Repos et de Soins affichent un manque de ressources de 7.719.100 €, soit **une dégradation du résultat de 1.047.700 €** par rapport au budget 2020 modifié. Voici le résultat inscrit au budget 2021 de chacune des institutions concernées :

Secteur Maisons de Repos et de Soins	Budget 2020M	Budget 2021	B2-B20M
Maison Vésale	-1.165.100	-1.573.400	-408.300
Ursulines	-938.300	-1.318.200	-379.900
Sainte-Gertrude	-1.886.200	-2.021.900	-135.700
Maison Heysel	-1.433.400	-1.486.500	-53.100
Eglantines	-1.248.400	-1.319.100	-70.700
DESM - MR/S	-6.671.400	-7.719.100	-1.047.700

6.2.1 Activité des Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins

Les budgets 2021 des 5 établissements exploités ont été élaborés sur base d'indicateurs de taux d'occupation des secteurs MR et MRS tenant compte des prestations réalisées au cours des six premiers mois de l'année 2020, sur base des différentes phases de travaux prévues en 2021 et sur base d'une reprise progressive de l'activité suite à la pandémie liée à la crise sanitaire COVID-19.

Etablissements	Lits agréés	Lits exploitables	Lits occupés	Taux d'occupation
Ursulines	137	166	125,5	75,60%
Sainte-Gertrude	168	166	143,8	86,63%
Heysel	148	148	134,5	90,88%
Eglantines	180	180	169,9	94,39%
Vésale	115	128	100,5	78,52%
Total	748	788	674,2	85,56%

On remarque qu'il y a 2 lits inexploitable au budget 2021 de Sainte-Gertrude (lits agréés - lits exploitables) en raison des travaux réalisés. Par ailleurs, on note que les Ursulines et la Maison Vésale ont respectivement 29 lits et 13 lits exploitables qui ne sont pas agréés car l'activité prévue au budget 2021 ne le justifie pas.

Globalement, on note une occupation moyenne de 674,2 lits (soit 85,56% des lits exploitables) inscrite au budget 2021. Cela représente une baisse de 34,6 lits occupés par rapport au budget 2020 modifié. Cette diminution s'explique notamment par la pandémie de la COVID-19 qui a entraîné de nombreux décès dans les différents établissements et une difficulté à procéder à de nouvelles admissions.

Le budget 2021 des 5 MR/S prévoit une activité de 647 lits occupés en janvier 2021 avec un hausse mensuelle d'occupation de 5 résidents (le rythme de croissance d'occupation variant de + 0,5 résident/mois à +1,5 résidents selon les établissements).

6.2.2 Explication du résultat des Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins

La **détérioration du résultat de 1.047.700 €** par rapport au budget 2020 modifié s'explique par les éléments suivants :

- la baisse d'activité (- 34,6 lits occupés) ayant principalement une incidence sur les dépenses de repas préparés, les recettes d'hébergement et les subsides INAMI (- 1.269.400 €);
- la non inscription en 2021 d'un prélèvement aux Ursulines (-300.000 €);
- la baisse des interventions forfaitaires INAMI (- 185.700 €) suite, entre autres, à une pathologie moyenne moins importante (- 128.700 €);
- l'augmentation du prix moyen de la journée d'hébergement (+ 4.800 €) qui s'explique principalement par l'indexation des prix prévue au 1^{er} mai 2021 (+ 146.000 €) et par une grande proportion de résidents/chambres ayant un tarif moins élevé (- 141.200 €);
- la diminution nette des charges financières (- 8.500 €);
- la diminution nette des dépenses de fonctionnement non proportionnelles à l'activité (- 233.000 €). Cette diminution s'explique par :
 - l'abandon de la refacturation des frais d'assurance RC, des frais de formations internes et des jetons de présence (190.700 €);
 - des ristournes de frais pharmaceutiques plus importantes (70.200 €);
 - la diminution des frais facturés par le service du Linge (48.500 €);
 - une baisse des frais de fonctionnement divers (36.900 €);
 - l'indexation du prix de la journée alimentaire LCB ayant un impact négatif de 113.300 €.
- la diminution nette des frais de personnel (- 461.100 €) s'expliquant par :
 - les variations de prestations et les non-remplacements (- 11 ETP) principalement en lien avec l'activité (- 384.600 €);
 - le rapatriement vers le DESM Direction des agents de facturation (- 264.400 €);
 - le rapatriement d'un comptable vers le DESM Direction et la mutation de l'autre comptable des MR/S vers autre département (- 191.100 €);
 - la diminution des heures supplémentaires facturées pour les agents sous contrat Art.60 (- 22.100 €);
 - l'engagement de 5 agents d'hôtellerie en contrepartie d'une diminution de 15 agents sous contrat Art.60 dans le cadre d'une mesure transversale aux 5 MR/S (+ 10.600 €);
 - l'engagement d'un diététicien à mi-temps au Heysel (+ 22.200 €);
 - l'engagement de personnel étudiant supplémentaire à Sainte-Gertrude, au Heysel et aux Eglantines (+ 23.700 €);
 - une hausse du coût du personnel en place (+ 344.600 €) suite au calcul de l'indexation sur une année complète, aux promotions octroyées, aux nominations, remplacements plus coûteux, évolutions dans l'échelle barémique, sauts de code et à la hausse des cotisations patronales des agents qui basculent d'un contrat ACS vers un contrat de droit commun.

6.3 Institutions d'Hébergement pour Jeunes – Home J. Herman

Le budget 2021 de ce service présente un manque de ressources de 1.988.100 €, soit une **amélioration du résultat de 188.500 €** par rapport au budget 2020 modifié.

6.3.1 Activité du Home Juliette Herman

Les taux d'occupation par secteur de cet établissement sont les suivants pour 2021 :

Secteur	Lits agréés	Lits occupés	Taux d'occupation
Home J. Herman	22	22	100,00%
MF Hulderghem & Béguinage	23	22	95,65%
Rose des vents	15	13	86,67%
Total	60	57	95,00%

A ces taux d'occupation, il faut rajouter :

- les activités extra-muros, soit l'accompagnement et le suivi de 24 enfants en milieu familial.
- la mise en autonomie d'une moyenne de 4 jeunes.

6.3.2 Explication du résultat du Home Juliette Herman

L'amélioration du résultat de 188.500 € par rapport au budget 2020 modifié s'explique principalement par :

- la hausse du subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à l'optimisation des profils financés et à la pérennisation du subside finançant la Rose des Vents (442.100 €);
- la diminution nette des frais de fonctionnement non refacturés (RC, formations internes, jetons de présence) ou non subsidiés qui engendre un impact favorable de 48.500 €;
- la hausse des charges financières de 17.200 €;
- l'engagement d'éducateurs supplémentaires (+ 1,5 ETP) à la Rose des Vents (63.200 €) et l'engagement d'un psychologue à mi-temps pour la MF Béguinage et la Rose des Vents (29.200 €);
- des variations de prestations (+ 0.89 ETP) sur l'ensemble des différents secteurs influençant négativement le résultat de 51.300 €;
- la hausse du coût du personnel déjà en place (141.200 €) suite au calcul de l'indexation sur une année complète, aux nominations, remplacements plus coûteux, évolution dans l'échelle barémique, sauts de code et à la hausse des cotisations patronales des agents qui basculent d'un contrat ACS vers un contrat de droit commun.

6.4 Institutions pour Personnes Handicapées – Centres Delta et Médori et appartements supervisés

Ce secteur regroupe les établissements repris ci-après dont les résultats inscrits au budget 2021 sont les suivants :

Secteur Personnes Handicapées	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M
Centre d'Hébergement Médori	-249.500	-246.600	2.900
Centre de Jour Médori	-116.400	-37.200	79.200
Centre de Jour Delta	-65.800	-60.800	5.000
Appartements Supervisés	-33.700	-28.400	5.300
Total	-465.400	-373.000	92.400

Le budget 2021 de ce secteur d'activité présente un manque de ressources de 373.000 €, soit **une amélioration du résultat de 92.400 €** par rapport au budget 2020 modifié qui s'explique majoritairement par :

- une diminution de 46.000 € des frais de personnel non subsidiés (primes de bilinguisme, suppléments pour gardes,...);
- une baisse des charges financières non subsidiées de 40.500 €;
- la non-reconduction d'un poste d'ouvrier d'entretien à mi-temps au Centre d'Hébergement Médori (13.800 €) ;
- l'engagement supplémentaire d'un agent sous contrat Art.60 (9.600 €).

6.5 Soutien à Domicile et Accompagnement de la Personne Agée

Ce secteur regroupe les entités présentées dans le tableau ci-dessous :

Secteur Soutien à Domicile et Accompagnement PA	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M
SAPA	-3.915.700	-3.546.200	369.500
SAD	-273.200	0	273.200
SAF	-700.200	-669.600	30.600
Total	-4.889.100	-4.215.800	673.300

Le budget 2021 de ce secteur présente un manque de ressources de 4.215.800 €, soit **une amélioration du résultat de 673.300 €** par rapport au budget 2020 modifié.

- Le service d'Accompagnement de la Personne Agée améliore son résultat de 369.500 € et cela s'explique par :
 - une diminution nette de l'aide dans les frais d'hébergement de personnes âgées dans les Maisons de Repos et de Soins du CPAS de Bruxelles de 256.300 € en raison d'une diminution de l'activité en MR/S et d'une surestimation au budget 2020 des répercussions de l'indexation des prix d'hébergement sur l'aide sociale;
 - une baisse nette de l'aide dans les frais d'hébergement de personnes âgées dans les Maisons de Repos et de Soins externes (23.000 €);
 - le transfert d'une série d'aides sociales (frais pharmaceutiques, mutuelles, frais de transport, frais (para)/médicaux) du SAPA vers le Back-Office (77.100 €);
 - une diminution des frais de personnel de 20.500 € suite à :
 - l'abandon d'un poste de renfort administratif (38.600 €);
 - une variation des prestations (-0,11 ETP) et une hausse du coût du personnel déjà en place (18.100 €).
 - une baisse des frais de fonctionnement de 4.900 € notamment suite à l'abandon de la refacturation des frais liés à l'assurance RC, aux formations internes et aux jetons de présence ;
 - une hausse nette des aides diverses de 12.300 €.

- Le service des Soins à Domicile qui a **mis fin à ses activités le 30/04/2020** et qui présentait un déficit de 273.200 € au budget 2020 modifié.
Des ruptures de commun accord ou des réaffectations dans d'autres services du CPAS de Bruxelles ont été effectuées pour l'ensemble du personnel qui était en place dans ce service.
- Le service d'Aide aux Familles **améliore son résultat de 30.600 €** se justifiant par :
 - la diminution des dépenses nettes de personnel de 26.600 € notamment suite aux variations de prestations (-0.07 ETP) et aux remplacements moins coûteux ;
 - la baisse des frais de fonctionnement de 5.200 €;
 - la diminution des prestations des aides techniques/ménagères (- 1.200 €).

7 Département des Travaux

Recettes	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Prestations	27.988.155	28.090.100	28.096.100	6.000	107.945
Transferts	159.684	92.200	89.200	-3.000	-70.484
Produits financiers	748	0	0	0	-748
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	1.252.602	4.814.400	4.798.900	-15.500	3.546.298
Total Recettes	29.401.188	32.996.700	32.984.200	-12.500	3.583.012

Dépenses	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Frais Personnel	8.606.831	10.674.300	10.516.500	-157.800	1.909.669
Fr. Fonctionnement	9.128.218	10.076.000	9.836.700	-239.300	708.482
Redistribution	0	0	0	0	0
Charges financières	4.960.675	4.654.800	4.294.000	-360.800	-666.675
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	2.280.856	1.912.300	1.521.700	-390.600	-759.156
Total Dépenses	24.976.580	27.317.400	26.168.900	-1.148.500	1.192.320

<i>Résultat Ordinaire</i>	<i>4.424.608</i>	<i>5.679.300</i>	<i>6.815.300</i>	<i>1.136.000</i>	<i>2.390.692</i>
Amortissements	-8.570.248	-8.971.100	-9.084.100	-113.000	-513.852

Résultat Global	-4.145.640	-3.291.800	-2.268.800	1.023.000	1.876.840
------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------------

Le budget 2021 de ce département présente un manque de ressources de 2.268.800 €.

Voici le résultat des différents secteurs de ce département :

Structures	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Service des Travaux	-3.462.645	-1.770.800	-1.603.600	167.200	1.859.045
Secteur bâti et non-bâti	1.184.984	531.000	1.466.800	935.800	281.816
Gestion Technique et Energétique	-1.068.042	-1.462.000	-1.512.400	-50.400	-444.358
Régie d'insertion/Régie Repro	-799.937	-590.000	-619.600	-29.600	180.337
Département des Travaux	-4.145.640	-3.291.800	-2.268.800	1.023.000	1.876.840

Et voici une vue par service et centre de frais,

Secteurs TRAVAUX	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Service des Travaux	-3.462.645	-1.770.800	-1.603.600	167.200	1.859.045
Patrimoine bâti - Frais de structure	-2.258.300	-2.606.700	-2.634.800	-28.100	-376.500
Patrimoine Privé	4.450.233	3.639.800	4.568.300	928.500	118.067
Plan 850 Logements	-367.747	-378.200	-283.400	94.800	84.347
Plan 1000 Logements	-2.059.742	-1.308.200	-1.317.300	-9.100	742.442
Parc Bruyn	0	-11.000	-85.300	-74.300	-85.300
Projet Byrrh	-210.256	-229.900	-175.600	54.300	34.656
Renouvellement Location Renobru	0	-14.600	0	14.600	0
Logements de transit	-195.545	-193.800	-222.600	-28.800	-27.055
Logements pour personnes âgées	610.128	529.100	533.000	3.900	-77.128
Patrimoine non-bâti	1.216.213	1.104.500	1.084.500	-20.000	-131.713
Gestion Technique et Energétique (GTE)	-1.068.042	-1.462.000	-1.512.400	-50.400	-444.358
Régie d'insertion	-788.371	-590.000	-619.600	-29.600	168.771
Régie - Reprographie	-11.566	0	0	0	11.566
Département des Travaux	-4.145.640	-3.291.800	-2.268.800	1.023.000	1.876.840

7.1 Service des Travaux

Le Service des Travaux présente un manque de ressources de 1.603.600 € au budget 2021, soit une **amélioration du résultat de 167.200 €** par rapport au budget 2020 modifié se justifiant par les éléments suivants :

- la diminution nette des frais de personnel de l'ordre de 155.200 € suite à :
 - des mutations vers d'autres services (- 102.800 €);
 - plusieurs départs en pension non remplacés (- 72.900 €);
 - des remplacements moins coûteux (- 71.000 €);
 - la suppression du poste de manager BIM partiellement prévu en 2020 (- 21.700 €);
 - l'engagement d'un agent art.60 supplémentaire (+ 9.600 €);
 - la hausse du coût du personnel en place (+ 27.500 €);
 - la prévision de plusieurs promotions et nominations (+ 34.300 €);
 - l'engagement d'un contrôleur des travaux (+ 41.800 €);
- la baisse des charges financières de l'ordre de 6.400 €;
- la diminution nette des frais de fonctionnement de l'ordre de 5.600 € principalement au niveau des frais de poursuites, de formation, de traduction et de téléphonie. Ceci est en partie atténué par une hausse des frais de location de bureaux.

On notera également que le budget 2021 prévoit un prélèvement sur le fonds d'investissement d'un montant de 2.500.000 € correspondant aux prestations d'une partie des agents de ce service dans le cadre de la réalisation du budget d'investissement.

7.2 Secteur bâti et non-bâti

7.2.1 Patrimoine bâti – Frais de structure

Le budget 2021 de ce service présente un manque de ressources de 2.634.800 €, soit une **détérioration de son résultat de 28.100 €** par rapport au résultat du budget 2020 modifié s'expliquant par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des frais de personnel de l'ordre de 43.700 € en raison de :
 - l'engagement d'un concierge et d'un architecte dans le courant de l'année 2021 (63.200 €);
 - la hausse du coût du personnel en place (28.200 €);
 - la prévision de plusieurs promotions (21.200 €);
 - l'engagement de 2 agents art.60 supplémentaires (19.200 €);
 - la perte des recettes ACS (8.200 €);
 - le report de 3 mois d'un engagement pour les études et analyse (-14.300 €);
 - un départ en pension non remplacé (- 32.600 €);
 - plusieurs mutations vers d'autres services (- 49.400 €);
- la diminution nette des dépenses de fonctionnement de 15.600 € notamment suite à la suppression de la refacturation des jetons de présence et des frais du centre de formation dans les services mais également des économies au niveau des frais de garage.

7.2.2 Patrimoine Privé

Le budget 2021 du Patrimoine Privé présente un résultat positif de 4.568.300 €, soit une **amélioration de 928.500 €** par rapport au budget 2020 modifié qui se justifie par les éléments suivants :

- l'augmentation des recettes locatives de l'ordre de 426.200 € s'expliquant par le retrait des dépenses de prélèvement prévues en lien avec les recettes locatives versées par le Samu Social vu que leur dette a été entretemps apurée (- 207.600 €), l'indexation des loyers (+ 193.600 €) et de nouvelles locations (+ 25.000 €);
- la baisse des charges financières de 329.200 €;
- la diminution nette des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 198.600 € principalement au niveau des frais de précompte immobilier et d'énergie atténuée par une hausse au niveau des frais d'entretien des bâtiments et de poursuites;
- la prévision d'un rendement attendu pour le placement Eastman de 3,55% qui engendre un impact positif de 85.000€;
- l'impact négatif des décomptes de charges de 110.500 €.

7.2.3 Plan 850 Logements

Le plan « 850 Logements » présente un résultat négatif de 283.400 € au budget 2021, soit **une amélioration de 94.800 €** par rapport au résultat du budget modifié 2020. Cela s'explique par les éléments suivants :

- la hausse des recettes locatives de 75.300 € principalement suite à la mise en exploitation de l'immeuble Bockstael 160 à partir de juin 2021;
- la diminution nette des frais de fonctionnement de l'ordre de 19.800 € notamment suite à des économies au niveau des frais de consommation d'eau et de poursuites;
- la diminution des charges financières de 3.600 €;
- l'impact négatif des décomptes de charges de 3.900 €.

7.2.4 Plan 1000 Logements

Le plan « 1000 Logements » présente un manque de ressources de 1.317.300 € au budget 2021, soit **une détérioration du résultat de 9.100 €** par rapport au budget 2020 modifié qui se justifie par une augmentation nette des dépenses de fonctionnement.

On notera également que le budget 2021 prévoit un prélèvement sur le fonds d'investissement d'un montant de 811.800 € correspondant au différentiel entre les loyers et les charges financières.

7.2.5 Parc Bruyn

Le Parc Bruyn présente un manque de ressources de 85.300 € au budget 2021, soit une **détérioration du résultat de 74.300 €** par rapport au budget 2020 modifié qui s'explique par :

- l'augmentation nette des frais de personnel de l'ordre de 67.300 € suite à l'engagement de 2 stewards;
- la hausse des frais de fonctionnement de 7.000 € en raison de frais à prévoir pour l'entretien du parc.

7.2.6 Projet Byrrh

Le Projet Byrrh présente un manque de ressources de 175.600 € au budget 2021, soit une **amélioration du résultat de 54.300 €** par rapport au budget 2020 modifié. Cela se justifie par :

- la refacturation du précompte immobilier de l'ordre de 53.700 €;
- la hausse des recettes locatives de 300 €;
- la baisse des charges financières de 300 €.

7.2.7 Renouvellement location Renobru

Le budget 2021 de ce service présente un résultat neutre, soit **une amélioration de 14.600 €** par rapport au résultat du budget 2020 modifié. Le budget, jusqu'à présent repris au sein de ce service et correspondant à un loyer d'un mois des bâtiments à restituer aux propriétaires suite à des fins de contrats, est transféré vers les entités budgétaires Renobru concernées dès 2021.

7.2.8 Logements de transit

Le budget 2021 des Logements de transit présente un manque de ressources de 222.600 €, soit **une détérioration de 28.800 €** par rapport au résultat du budget 2020 modifié se justifiant par :

- l'impact négatif des décomptes de charges de 63.500 € suite au déménagement du Samu Social de la rue Royale;
- la hausse des charges financières de 15.800 €;
- une augmentation nette des frais de fonctionnement de 2.300 € notamment au niveau des frais d'entretien des bâtiments;
- la hausse des frais de personnel de 1.600 €;
- l'augmentation des recettes locatives de 54.400 €.

7.2.9 Logements pour personnes âgées

Le budget 2021 des logements pour personnes âgées présente un résultat positif de 533.000 €, soit **une amélioration de 3.900 €** par rapport au résultat du budget 2020 modifié qui s'explique par :

- la diminution nette des dépenses de fonctionnement de 37.600 € principalement au niveau des frais de précompte immobilier;
- la hausse des recettes locatives de 19.000 € en lien avec l'indexation;
- l'impact négatif des décomptes de charges de 2.800 €;
- la hausse des charges financières de 49.900 €.

7.2.10 Patrimoine non-bâti

Le budget 2021 du Patrimoine non-bâti présente un résultat positif de 1.084.500 €, soit une **détérioration de 20.000 €** par rapport au budget 2020 modifié s'expliquant par :

- l'augmentation nette des frais de personnel de l'ordre de 43.700 € principalement suite à l'engagement d'un gestionnaire pour la location de terrains à partir d'avril 2021;
- l'augmentation des charges financières de 18.600 €;
- la diminution nette des frais de fonctionnement de 25.000 € essentiellement au niveau des frais d'élagage et d'entretien des parcelles ;
- l'augmentation des recettes locatives de 17.300 €.

7.3 Gestion Technique et Energétique

Le budget 2021 de ce service présente un manque de ressources de 1.512.400 €, soit une **détérioration de 50.400 €** par rapport au résultat du budget 2020 modifié se justifiant par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des frais de personnel de l'ordre de 51.200 € en raison de :
 - l'octroi de gardes appelables à plusieurs agents, des mutations plus coûteuses, la prévision de promotions,... (+ 50.500 €);
 - l'engagement d'un ingénieur industriel prévu partiellement en 2020 à prévoir toute l'année 2021 (+ 33.300 €);
 - un départ en pension non remplacé (- 32.600 €);
- la hausse nette des frais de fonctionnement de l'ordre de 3.400 € notamment au niveau des frais en lien avec le « New Way Of Working » impliquant des frais de déménagements, de formation et, d'achat de matériel de bureau et de cuisine. Ceci est en partie atténué par des économies au niveau des frais du centre de formation et des frais de leasing;
- la baisse des charges financières de 4.200 €.

En outre, le budget 2021 prévoit également l'engagement d'un assistant administratif dans le cadre du projet PLAGE.

7.4 Régie d'insertion

Le budget 2021 de ce service présente un manque de ressources de 619.600 €, soit une **détérioration du résultat de 29.600 €** par rapport au budget 2020 modifié se justifiant principalement par les éléments suivants :

- la décision de ne plus répartir les recettes ACS vu l'instauration du nouveau système de subsidiation (65.400 €);
- la diminution des frais de personnel non-productif de l'ordre de 21.600 € notamment suite à la prévision d'un remplacement moins coûteux en 2021 en partie atténué par la hausse du coût du personnel en place;
- la baisse des frais de fonctionnement de l'ordre de 13.800 € principalement au niveau des frais de garage et de prestations refacturées par Relocto et, la suppression de la facturation interne du centre de formation;
- la diminution des charges financières de l'ordre de 400 €.

8 Départements Généraux

Recettes	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Prestations	21.122.071	21.499.500	25.217.900	3.718.400	4.095.829
Transferts	82.497.400	94.539.301	86.777.200	-7.762.101	4.279.800
Produits financiers	2.317	6.200	3.700	-2.500	1.383
Prélèvements	1.671.301	9.160.687	11.309.800	2.149.113	9.638.499
Facturation interne	5.026.412	8.898.287	7.674.200	-1.224.087	2.647.788
Total Recettes	110.319.502	134.103.975	130.982.800	-3.121.175	20.663.298

Dépenses	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Frais Personnel	35.685.584	38.609.400	43.162.800	4.553.400	7.477.216
Fr. Fonctionnement	4.361.945	7.231.300	6.558.000	-673.300	2.196.055
Redistribution	4.290.567	10.592.100	7.458.800	-3.133.300	3.168.233
Charges financières	64.306	66.600	64.300	-2.300	-6
Prélèvements	5.756.918	3.389.200	351.100	-3.038.100	-5.405.818
Facturation interne	3.891.487	15.035.687	13.235.900	-1.799.787	9.344.413
Total Dépenses	54.050.805	74.924.287	70.830.900	-4.093.387	16.780.095

Résultat reporté	160.496	533.012	0	-533.012	-160.496
-------------------------	---------	---------	---	----------	----------

<i>Résultat Ordinaire</i>	56.268.697	59.179.688	60.151.900	972.212	3.883.203
Amortissements	-616.386	-785.300	-641.200	144.100	-24.814

Résultat Global	55.812.805	58.927.400	59.510.700	583.300	3.697.895
------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	----------------	------------------

Ci-dessous, vous trouverez le résultat de chacune des entités qui composent les Départements Généraux :

Services Généraux	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Finances	78.897.059	84.668.700	86.613.900	1.945.200	7.716.841
Communication et Organisation	-4.696.599	-5.536.300	-5.637.400	-101.100	-940.801
Recette	-1.347.188	-1.474.800	-1.533.500	-58.700	-186.312
Personnel	-2.720.607	-3.101.200	-3.320.800	-219.600	-600.193
Secrétariat Général	-14.319.860	-15.629.000	-16.611.500	-982.500	-2.291.640
Total	55.812.805	58.927.400	59.510.700	583.300	3.697.895

Le budget 2021 de ce département présente un résultat positif de 59.510.700 €, soit une **amélioration de 583.300 €** par rapport au résultat du budget 2020 modifié.

Le département des Finances **améliore son résultat de 1.945.200 €**, expliqué principalement par :

- l'augmentation de la dotation communale de 1.287.600 € dont le détail est repris au point 2.1 du présent rapport;
- la disparition des contrats ACS et la transformation à partir de 2021 du subside ACS en une quasi-dotation qui inclura dans son calcul la réduction des cotisations patronales dont le CPAS de Bruxelles bénéficiait pour ces anciens contrats. Cette quasi-dotation prévue au budget 2021 est supérieure de 307.500 € par rapport au subside prévu au budget 2020 modifié mais il s'agit pas d'un réel gain car on observera une hausse des cotisations patronales dans tous les services qui bénéficiaient de ces contrats.

Par ailleurs, on note l'abandon de la redistribution de ce financement dans chaque service concerné, à l'exception du service du linge et de la Réforme PIIS, ce qui engendre pour ce département un impact positif de 509.100 €;

- l'augmentation nette 330.200 € de la subvention Maribel Social suite à :
 - la prévision d'un décompte positif de 254.000 € relatif à la clôture définitive de l'exercice 2018. Au budget 2020, un montant de 55.000 € pour le contrôle de l'exercice 2017 était prévu. (+199.000 €);
 - la révision à la hausse de la subvention accordée par ETP (+ 221.000 €) et l'octroi d'un financement pour 1,50 ETP supplémentaires (+ 63.000 €).
 - la moindre proportion d'agents statutaires déclarés (-79.900 €) et la hausse de la subvention redistribuée au Service du Linge (+72.900€)
- l'augmentation de l'ordre de 329.200 € du Fonds Spécial de l'Aide Sociale ;
- la diminution des charges de pensions de 129.000 € ;
- l'augmentation de l'intervention régionale relative aux primes de nomination de 104.000 € ;
- l'augmentation de recettes de prestations diverses de l'ordre de 114.300 € ;
- la diminution des frais de fonctionnement au niveau du service des Finances de 18.000€ principalement au niveau des honoraires administratifs;
- l'augmentation de l'ordre de 16.100 € de l'intervention régionale relative à l'augmentation barémique et aux primes linguistiques;
- la diminution des charges financières de 5.600 €;
- la hausse des dépenses de personnel au service des Finances de 282.900 € qui s'explique par :
 - le rapatriement de la charge salariale des administrateurs financiers (+ 4 ETP) au sein de ce service (268.800 €) ;
 - la hausse du coût du personnel déjà en place (26.900 €) ;
 - l'abandon de la refacturation du subside ACS (16.300 €) ;
 - l'augmentation du personnel étudiant (1.900 €) ;
 - les remplacements moins coûteux (- 31.000 €).
- la variation des dépenses et recettes de prélèvements (- 22.700 €);
- l'augmentation de l'intervention du CPAS en faveur des Maisons de Quartier de 899.800 € notamment en raison de la reprise du secteur Senior de la Ville de Bruxelles par les Maisons de quartier (772.200 €).

Il est à noter également que ce budget prévoit des dépenses et recettes à la **fonction Covid** dans le cadre de l'utilisation des soldes non consommés en 2020 des subsides spéciaux Covid du Fédéral et de la Cocom et d'un montant de 350.000 € de dépenses diverses (frais d'hygiène, de protection individuelle, d'exonérations de loyers,...) à prélever sur la provision Covid-19.

Pour rappel, les budgets inscrits à la fonction « 0600 – Prélèvements » se doivent d'être présentés en équilibre via le mécanisme de la facturation interne. Les impacts des prélèvements se retrouvent au sein des services concernés.

Le département Communication et Organisation détériore son résultat de 101.100 € et cela s'explique par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des frais de fonctionnement de l'ordre de 82.100 € notamment suite à la prévision d'un budget pour la réalisation de team-building, les indemnités de téléphonie à prévoir en lien avec le télétravail et la hausse de l'assurance couvrant les œuvres d'art du CPAS. En parallèle, cette hausse est atténuée par des diminutions notamment au niveau des frais liés à la mise en place du plan stratégique, des frais de déplacements et des frais de certification PEB des bâtiments publics.
- l'augmentation nette des frais de personnel de l'ordre de 65.900 € suite à des variations de prestations (141.700 €), la mutation d'un agent du DAS vers la Cellule Relations Publiques (86.300 €), la hausse du coût du personnel en place (en lien avec les augmentations barémiques, les sauts de codes, la transformation de contrats ACS en contrats de droit commun et la perte de la refacturation au sein des services du subsidé, l'indexation,...: 32.700 €), des remplacements moins coûteux (- 34.600 €), des diminution de postes suite départs en pension non remplacés, non-engagement de postes prévus en 2020,.. (- 160.200 €);
- la diminution des recettes de production du Garage et de la Reprographie de l'ordre de 19.200 €;
- la diminution de l'ordre de 700 € de la subvention coordination sociale ;
- la diminution des charges financières de l'ordre de 63.800 €
- l'impact net positif de nouveaux subsides tels Habitat Communautaire - Iriscare (+6.000 €) et Agenda 21 - IBGE (-3.000 €).

Il est à noter que le budget 2021 reprend également l'inscription de 2 subsides au niveau du Projet DREAM avec des dépenses de personnel et de fonctionnement prévues à due concurrence. Tout d'abord, il s'agit d'un subsidé COCOM en lien avec la crise sanitaire qui permettra de financer l'achat de denrées alimentaires pour 90.000 € ainsi que des dépenses de personnel pour 25.800 € (0,5 ETP). Ensuite, il s'agit du projet PLASMA (Plateforme Alimentation Santé des Marolles) qui consiste en un soutien alimentaire pour un approvisionnement sain et le développement d'habitudes alimentaires équilibrées destiné aux habitants démunis ou se trouvant dans une situation précaire. Ce dernier permettra de financer l'achat de marchandises et la location d'un local pour 14.800 € ainsi que l'engagement de 2 agents art.60 pour 19.200 €.

Pour le département de la Recette, la dégradation du résultat de 58.700 € s'explique par :

- une augmentation nette des dépenses de personnel de l'ordre de 84.200 € suite à une mutation plus coûteuse (41.400 €), la hausse du coût du personnel en place (38.700 €), la perte des recettes ACS (16.300 €) et plusieurs variations de prestations (- 12.200 €) ;
- une diminution nette des frais de fonctionnement de l'ordre de 28.000 € notamment au niveau des frais de gestion des comptes financiers, de poursuites, de transport de fonds, de leasing et de traduction;
- une diminution des produits financiers de 2.500 €.

Au niveau du département du Personnel, nous constatons une **détérioration du résultat de 219.600 €** expliquée principalement par :

- une augmentation nette des dépenses de personnel de l'ordre de 229.800 € qui s'explique par la prévision de nouveaux postes (un directeur RH, un agent pour la gestion du cadre dès juillet 2021 et la prolongation du contrat d'un agent bénéficiant précédemment du subsidé CAP) (164.700 €), la prévision de promotions (84.100 €), la perte de recettes ACS pour un montant de 49.100 €, la hausse du coût du personnel en place (en lien avec les augmentations barémiques, les sauts de codes, la transformation de contrats ACS en contrats de droit commun, l'indexation,..: 30.900 €), un départ en pension non remplacé (- 28.000 €) et des remplacements moins coûteux (- 71.000 €). A noter que le budget 2021 prévoit également l'engagement d'un manager diversité à mi-temps ainsi que l'engagement de 3 agents dans le cadre du projet PHARE ; des subsides à due concurrence sont prévus ;
- une augmentation des charges financières de 100 €;
- une diminution nette des frais de fonctionnement de 10.300 €.

Pour le Secrétariat Général, la **détérioration du résultat de 982.500 €** s'explique principalement par les éléments principaux suivants:

- l'impact net défavorable de 749.800 € dans le cadre du facteur de responsabilisation partiellement contrebalancé par une hausse des prélèvements de 304.300 €;
- la baisse des recettes de facturation interne au niveau du service juridique, du centre de formation et de la fonction politique suite à l'abandon de la refacturation au sein des services de l'assurance RC, des formations organisées en interne et des jetons de présence (399.300 €);
- l'augmentation nette des frais de fonctionnement de 164.900 € s'expliquant essentiellement par :
 - la hausse des frais d'assurance Accident du Travail de 182.300€ due principalement à l'application de taux plus élevés;
 - l'augmentation des frais de prestations informatiques externes et de maintenance informatique de 90.700 € ;
 - la diminution des formations organisées par le centre de formation de 45.400 et des frais de poursuites de 28.000 €;
 - la diminution de frais de fonctionnement divers de l'ordre de 34.700 €.
- l'augmentation nette des frais de personnel de 100.400 € se justifiant par :
 - les variations de prestations (+ 0.65 ETP) du personnel (49.200 €) ;
 - l'arrêt de la refacturation du personnel de la médecine du travail pour 33.700 € HTVA. Ceci a un impact positif sur les unités de prévention disponibles pour d'autres types de dépenses;
 - l'arrêt de la refacturation au sein des services du subsidé ACS (24.600 €);
 - la hausse du coût du personnel en place,... (12.100 €);
 - la diminution de 2 ETP du personnel sous contrat art.60 (- 19.200 €).
- l'augmentation nette de 53.100 € des interventions en faveur du personnel (rentes, soins ambulatoires et médicaux,..);
- la baisse des charges financières du SIM de 77.100 €;
- la variation des facturations quote-part in et out des agents pensionnés qui induit un impact favorable de 83.300 €;
- l'impact positif des recettes diverses (AT, retenues cotisations,...) : 20.300 €

9 Budget d'investissements

Recettes	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Interventions	6.434.442	25.511.400	28.384.700	2.873.300	21.950.258
Aliénations	8.307.319	12.865.200	16.818.200	3.953.000	8.510.881
Financements	7.209.646	41.006.500	18.706.000	-22.300.500	11.496.354
Prélèvements	9.334.355	16.288.200	25.218.100	8.929.900	15.883.745
Facturation interne	23.910.679	42.625.500	62.593.300	19.967.800	38.682.621
Total Recettes	55.196.442	138.296.800	151.720.300	13.423.500	96.523.858
Dépenses	Compte 2019	Budget 2020M	Budget 2021	B21-B20M	B21-C19
Contributions	519.012	1.619.900	1.619.900	0	1.100.888
Investissements	15.139.523	67.232.700	49.854.600	-17.378.100	34.715.077
Dette	12.926.806	13.396.900	13.418.800	21.900	491.994
Prélèvements	15.715.542	26.337.300	37.155.200	10.817.900	21.439.658
Facturation interne	23.910.679	42.625.500	62.593.300	19.967.800	38.682.621
Total Dépenses	68.211.561	151.212.300	164.641.800	13.429.500	96.430.239
<i>Résultat Invest.</i>	<i>-13.015.120</i>	<i>-12.915.500</i>	<i>-12.921.500</i>	<i>-6.000</i>	<i>93.620</i>
A reporter dans le résultat d'exploitation	13.015.120	12.915.500	12.921.500	6.000	-93.620
Exercices antérieurs	0	0	0	0	0
Résultat global	0	0	0	0	0

Le présent chapitre a pour objet l'analyse des investissements prévus dans le budget 2021 ainsi que leur financement. Comme les années précédentes, le budget 2021 reprend l'ensemble des investissements envisageables pour 2021 soit un montant de 49.854.600 €.

Les investissements proposés par les directions des établissements et services pour l'exercice 2021 peuvent être résumés de la manière suivante :

9.1 Investissements par département

1. Département Action Sociale

Etablissement/Service	Budget 2021
Direction	13.200 €
Services Généraux	4.900 €
Back Office	38.000 €
Front Office	2.035.900 €
Service d'Accompagnement Social	16.700 €
Service Social Logement	17.700 €
Cellule de Médiation de Dettes	5.900 €
Service Jeunesse	5.500 €
Mado	323.100 €
Total	2.460.900 €

Les postes principaux sont :

Front Office :

* Nouvelle Antenne Versailles (Commissariat NOH)	1.363.400 €
* Travaux de maintenance et équipements	372.500 €
* Installations de parcs photovoltaïques	300.000 €

2. Département de la Formation

Etablissement/Service	Budget 2021
Département de la Formation	46.000 €
Total	46.000 €

3. Département de l'Emploi et Economie Sociale

Etablissement/Service	Budget 2021
Département Emploi - Service	38.000 €
Service du linge	2.986.000 €
Projets d'Insertion	283.500 €
Total	3.307.500 €

Les postes principaux sont :

Service du Linge

* Travaux de maintenance et équipements	2.416.000 €
* Projet d'extension de l'Usine du Linge	570.000 €

4. Département Etablissements et Soins Médicaux

Etablissement/Service	Budget 2021
Direction DESM	1.800 €
Aux Ursulines	2.227.700 €
Résidence Sainte-Gertrude	1.442.900 €
Maison Heysel	1.506.500 €
Résidence Les Eglantines	454.600 €
Maison Vésale	351.600 €
Home Juliette Herman	236.900 €
Centre d'hébergement pour personnes handicapées Médori	144.700 €
Centres de jour pour personnes handicapées Delta et Médori	156.800 €
Appartements Supervisés	70.500 €
Service d'Aide Familiale	1.500 €
Total	6.595.500 €

Les postes principaux sont :

Aux Ursulines

*Rénovation et mise en conformité	1.500.000 €
*Travaux de maintenance et équipements	557.700 €
*Restauration chapelle	170.000 €

Maison Heysel

*Travaux de maintenance et équipements	661.700 €
*Installation cuisine de finition avec matériel	465.000 €
*Renouvellement des ascenseurs	200.000 €
*Installation régulation production de chauffage et eau chaude sanitaire	179.800 €

Résidence Sainte-Gertrude

*Travaux de maintenance et équipements	445.400 €
*Couverture de toiture et mise en œuvre d'un isolant performant	397.500 €
*Installation cuisine de finition avec matériel	350.000 €
*Rénovation et mise en conformité	250.000 €

5. Département des Travaux

Etablissement/Service	Budget 2021
Service des Travaux	18.000 €
Secteur immobilier	27.572.100 €
Patrimoine non-bâti	1.900.000 €
Régie d'insertion	39.000 €
Gestion Technique et Energétique	46.000 €
Total	29.575.100 €

Les postes principaux sont :

Secteur Immobilier

* Prospection immobilière (immeubles et terrains) :	6.815.000 €
* Programme de revitalisation urbaine PDV 2021-2025 :	3.112.300 €
* Les rénovations/constructions dont principalement :	12.772.200 €
- New Pacheco (4.700.000 €)	
- Willems 10-11-12 (1.779.000 €)	
- Résidence Canler, rue Borgval 2 (1.600.000 €)	
- Hembeeck (885.000 €)	
- Van der Weyden (740.000 €)	
- Ernest Masoin (544.000 €)	
- Allée des Moutons (480.000 €)	
- Ilot Louvain-Pavie (400.000 €)	
- Poinçon (364.000 €)	
- Chaussée de Haecht (320.000 €) ...	
* Les maintenances et remises en état locatif	3.167.500 €
*Les travaux URE dans les immeubles Bockstael 88 et Ophem 65	1.205.100 €
* Les travaux énergétiques	500.000 €

Secteur Non-Bâti :

* Aménagement/valorisation de terrains	1.850.000
--	-----------

6. Départements généraux

Etablissement/Service	Budget 2021
Service des Archives	91.000 €
Frais Généraux - Administration Générale	5.361.100 €
Covid-19	262.000 €
Garage Central	223.000 €
Projet DREAM	125.000 €
Service Médical de travail	2.000 €
Service du personnel	10.900 €
SIM	1.733.600 €
Service Juridique	21.000 €
Centrale Achats	23.200 €
Cellule Relations Publiques	1.200 €
Centre de formation	15.000 €
SIPP	600 €
Total	7.869.600 €

Les postes principaux sont :

*Rénovation des façades rue Haute :	3.106.100 €
*Investissements corporate en matériel informatique (hardware & software) :	1.696.000 €
*Amélioration des performances énergétiques dans les bâtiments de l'AG :	1.500.000 €
*Projet NWOOW :	435.000 €
*Création d'un accueil complet au rez-de-chaussée rue Haute 296 :	250.000 €

9.2 Investissements par nature comptable

Nature comptable	Montant	%
Constructions, grosses réparations et transformation de bâtiments	21.849.200 €	43,83%
Maintenance des bâtiments	11.720.300 €	23,51%
Achat de terrains et de bâtiments	8.846.300 €	17,74%
Achat de matériel	2.377.900 €	4,77%
Achat corporate de matériel informatique (hardware & software)	1.696.000 €	3,40%
Aménagement de terrains - travaux d'infrastructure	1.650.000 €	3,31%
Achat de mobilier	941.400 €	1,89%
Achat de matériel roulant	652.000 €	1,31%
Immobilisation incorporelles	96.500 €	0,19%
Patrimoine artistique	25.000 €	0,05%
Total	49.854.600 €	100,00%

9.3 Investissements par mode de financement

Mode de financement	Montant	%
Fonds de réserves d'investissement	19.335.900 €	38,78%
Emprunts	16.447.000 €	32,99%
Subsides	13.753.700 €	27,59%
Capitaux Ursulines	318.000 €	0,64%
TOTAL	49.854.600 €	100,00%

Vu l'article 88 §1 de la loi organique des C.P.A.S.;

Vu le règlement général de la comptabilité des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 octobre 1995 et les arrêtés d'exécution du Collège réuni ;

Vu l'analyse conceptuelle arrêtée par le Collège réuni le 13 avril 1994 et ses modifications subséquentes ;

Vu la circulaire budgétaire 2021 des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'avis du groupe technique, conformément à l'article 11 de l'arrêté du 26/10/95 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune portant règlement général de la comptabilité des Centres Publics d'Action Sociale de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'arrêt du projet de budget 2021 par le Conseil de l'action sociale en séance du 02 décembre 2020 ;

Vu l'avis émis par le Comité de Concertation Ville-CPAS du 07 décembre 2020 ;

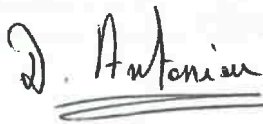
Veuille le Conseil :

- a) Arrêter le budget de l'exercice 2021, prévoyant une intervention de la Ville de 77.314.900,-€ dans le manque de ressources du C.P.A.S., de 1.849.700,-€ comme contribution spécifique dans le cadre de l'octroi du second % d'augmentation barémique des salaires et des 2% d'augmentation barémique pour les agents des niveaux C, D et E, de 264.000,-€ comme contribution spécifique pour le financement des primes de nomination 2020 ;
- b) soumettre le présent budget à l'approbation du Conseil Communal ;
- c) autoriser l'envoi du budget 2021 dans le même temps au Collège réuni.

Le Directeur ff

François COLLART

Le Directeur,



Diamantis ANTONIOU

La Directrice générale,



Nathalie ANDRÉ

1	INTRODUCTION	1
2	BUDGET D'EXPLOITATION 2021	3
2.1	DOTATION COMMUNALE	3
2.2	PRESENTATION DU BUDGET D'EXPLOITATION PAR RUBRIQUE ECONOMIQUE	4
2.3	PRESENTATION DU BUDGET D'EXPLOITATION PAR DEPARTEMENT	8
3	DÉPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE	9
3.1	ACTION SOCIALE	9
3.2	RENOBRU	11
4	DÉPARTEMENT DE LA FORMATION	12
5	DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET ECONOMIE SOCIALE	13
5.1	DIRECTION DU DEES ET CONVENTION ACTIRIS – FSE (RPE)	13
5.2	MISES A L'EMPLOI.....	14
5.3	SERVICE DU LINGE.....	15
5.4	PROJETS D'INSERTION	16
6	DÉPARTEMENT DES ETABLISSEMENTS ET SOINS MÉDICAUX	17
6.1	DIRECTION ETABLISSEMENTS ET SOINS MEDICAUX	17
6.2	MAISONS DE REPOS ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS.....	18
6.3	INSTITUTIONS D'HEBERGEMENT POUR JEUNES – HOME J. HERMAN	20
6.4	INSTITUTIONS POUR PERSONNES HANDICAPEES – CENTRES DELTA ET MEDORI ET APPARTEMENTS SUPERVISES	21
6.5	SOUTIEN A DOMICILE ET ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE AGEE	21
7	DÉPARTEMENT DES TRAVAUX	23
7.1	SERVICE DES TRAVAUX	24
7.2	SECTEUR BATI ET NON-BATI.....	24
7.3	GESTION TECHNIQUE ET ENERGETIQUE	27
7.4	REGIE D'INSERTION.....	27
8	DÉPARTEMENTS GÉNÉRAUX	28
9	BUDGET D'INVESTISSEMENTS	32
9.1	INVESTISSEMENTS PAR DEPARTEMENT	32
9.2	INVESTISSEMENTS PAR NATURE COMPTABLE	35
9.3	INVESTISSEMENTS PAR MODE DE FINANCEMENT	35
10	DÉCISION	36
11	TABLE DES MATIÈRES	37